

**RAPPORT
DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR
L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/39/1)



NATIONS UNIES

RAPPORT
DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SUR
L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 1 (A/39/1)



NATIONS UNIES

New York, 1984

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Après bientôt trois ans d'expérience au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je suis plus que jamais convaincu qu'il faut préserver et renforcer l'Organisation dans son rôle de centre où s'harmonisent les efforts des nations. Je suis également persuadé que l'humanité tout entière ne sera assurée d'un avenir tolérable que si nous réussissons à faire des buts et principes de la Charte des Nations Unies la règle d'or des relations entre les gouvernements et entre les peuples. A la veille du quarantième anniversaire de l'ONU, je me propose d'examiner dans ce rapport, le troisième que j'établis sur l'activité de l'Organisation, les prémisses essentielles de notre action au sein de cette institution, qui est l'incarnation même du multilatéralisme.

L'objet originel de l'Organisation était de servir d'instance où des gouvernements, d'obédiences différentes, puissent dans leur sagesse rechercher des solutions aux problèmes internationaux et au besoin agir ensemble pour mettre ces solutions en œuvre au lieu d'entrer en conflit. Le préambule de la Charte le dit bien : l'objectif principal était — et demeure — "d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales". L'hypothèse de base était que toutes les nations ont le même intérêt vital à voir régner la paix et s'instaurer un monde ordonné et équitable, et qu'elles seraient donc prêtes à coopérer pour y parvenir.

Malheureusement, l'histoire des relations internationales de l'après-guerre montre que cet intérêt commun à voir s'instaurer la paix et la sécurité ne prévalait que lorsque la situation devient critique. Jusque-là, l'intérêt national à court terme et l'opportunisme priment le plus souvent l'intérêt commun. Nous sommes encore bien loin de voir les principes de la Charte acceptés universellement par tous les gouvernements comme règles immuables de conduite dans leurs relations internationales.

Cela étant, on constate paradoxalement que, au moment où les réalités de l'heure rendent plus indispensable le recours à des moyens multilatéraux pour régler les problèmes et multiplient les possibilités de croissance et de développement qu'offre le multilatéralisme, on semble toujours plus enclin à remettre en question les règles, instruments et modalités de la coopération multilatérale. On montre aussi parfois une certaine réticence à faire l'effort nécessaire pour utiliser efficacement les organisations internationales.

L'année écoulée a été marquée par des tensions entre grandes puissances, aggravées par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, ce qui a avivé la crainte d'un affrontement nucléaire; la violence s'est manifestée ou a menacé dans plusieurs parties du monde; les difficultés économiques ont persisté malgré la reprise qui a eu lieu dans certains pays développés, et la situation s'est dégradée dans nombre de pays en développement; la sécheresse et la famine ont sévi dans plusieurs régions; enfin on a eu tendance à éluder des problèmes majeurs au risque d'accroître à la longue la frustration et l'amertume. Pratiquement rien de ce qui est arrivé ne permet de penser que ces problèmes pourraient être efficace-

ment résolus par des efforts purement bilatéraux ou unilatéraux.

Pourquoi, dès lors, y a-t-il eu un recul de l'internationalisme et du multilatéralisme au moment même où l'évolution de la situation, tant en ce qui concerne la paix mondiale que l'économie mondiale, semblerait en exiger la consolidation? Il nous faut examiner cette question de fort près si nous voulons que nos institutions fonctionnent mieux. J'espère vivement que, outre les dirigeants politiques et les diplomates, les experts en sciences politiques et les intellectuels du monde entier se pencheront sur ce problème capital à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

*

* *

A la fin de la seconde guerre mondiale, on plaçait dans les capacités des institutions internationales une confiance sans doute excessive, née d'un désir désespéré d'édifier un monde nouveau et meilleur. Il semblait possible alors de créer, en toute priorité, un système qui permette de maintenir la paix et la sécurité internationales en application des dispositions de la Charte. Si un tel système pouvait effectivement fonctionner, l'obstacle principal au désarmement et à la limitation des armements, c'est-à-dire l'insécurité des nations, disparaîtrait du même coup, et le droit, remplaçant la force, commencerait enfin à s'imposer au niveau international. Grâce à cette coopération, une communauté mondiale verrait le jour, capable d'adopter une conduite conforme à la raison et à ses intérêts bien compris. Le système s'accompagnerait d'institutions économiques équitables et de progrès réguliers de la justice sociale et des droits de l'homme.

Qu'est-il advenu de cette vision grandiose? Elle a bientôt été assombrie par les divergences entre les grandes puissances. Avec l'arme atomique est apparue une nouvelle conception de la sécurité, fondée sur la dissuasion nucléaire, conception qui n'avait pas été prise en considération dans la Charte. Le monde s'est aussi révélé plus complexe, beaucoup moins ordonné qu'on ne l'avait espéré à San Francisco. Les problèmes de la paix et de la sécurité internationales qui se sont posés après la guerre étaient moins nettement tranchés et se prêtaient moins au type d'action internationale envisagé lorsque la Charte avait été rédigée. Le nationalisme et le souci de la sécurité nationale, loin de s'atténuer après la seconde guerre mondiale, n'ont pas tardé à s'intensifier considérablement. La communauté internationale s'est montrée incapable de régler nombre de ses problèmes, politiques ou économiques, même lorsqu'elle pouvait convenir en théorie de la façon de les résoudre. et c'est ainsi qu'on a commencé à laisser de côté les Nations Unies et à prendre d'autres mesures — recours à la force, action unilatérale, alliances militaires opposées — qui ont entamé le crédit accordé à l'Organisation.

En considérant ainsi le passé, ce serait une grave erreur de sous-estimer, voire de considérer comme allant de soi, ce qu'a déjà accompli et ce que fait actuellement le système des Nations Unies. A une époque de changements révolutionnaires, il a largement contribué à l'amélioration de la condition humaine.

L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle décisif dans le processus de décolonisation qui a donné l'indépendance à des centaines de millions de personnes. Depuis sa création, le Conseil de sécurité a examiné bon nombre des problèmes ardues que les conflits ont posés dans le monde, parvenant dans bien des cas à mettre au point une formule susceptible de servir de base à une solution. Il a aussi pris maintes mesures pour circonscrire et contenir les conflits. Les opérations de maintien de la paix ont permis de maîtriser la violence dans nombre de zones névralgiques. N'oublions pas non plus que s'il y a eu un certain nombre de conflits régionaux, on a pu éviter qu'ils ne dégénèrent en conflit mondial. S'agissant même de la question particulièrement délicate que constitue le désarmement et la limitation des armements, l'accord a pu se faire sur un certain nombre d'éléments.

Le Programme des Nations Unies pour le développement, avec la coopération des institutions spécialisées, représente désormais pour les pays en développement une source indispensable d'assistance économique et technique. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a insufflé vie et espoir à des millions d'enfants et de mères et joué un rôle de premier plan dans la propagation des progrès de la technique et des communications qui peut amener une véritable révolution dans les conditions de survie des enfants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les institutions spécialisées ont, dans leur domaine respectif, apporté une contribution majeure à la solution de problèmes mondiaux.

C'est à l'Organisation des Nations Unies qu'on doit les définitions officielles des droits de l'homme et des libertés fondamentales dont tous les êtres humains doivent jouir. C'est elle qui a mis au point la Convention sur le droit de la mer qui met en place un nouveau régime, largement accepté, pour les océans. Au cours des 40 dernières années, l'Organisation a fait progresser la codification du droit international plus qu'on ne l'avait fait pendant tous les siècles précédents. Des millions de réfugiés ont reçu protection et assistance grâce à des institutions ou à des instruments des Nations Unies; l'Organisation a pu sensibiliser le grand public et le mobiliser comme jamais auparavant à l'appui d'activités internationales d'ordre humanitaire; des directives ont été arrêtées pour traiter nombre des problèmes les plus pressants de notre époque, et, si les gouvernements et les peuples du monde ont pu mesurer l'importance de ces problèmes, c'est grâce aux grandes conférences internationales et aux vastes programmes que l'Organisation des Nations Unies a parrainés et dont la Conférence internationale sur la population tenue en août de cette année n'est que l'exemple le plus récent.

Ce n'est que dans un système de coopération multilatérale que ces résultats ont pu être atteints. Qui plus est, dans certaines situations, l'Organisation des Nations Unies ou le Secrétaire général restent essentiels à la communication entre les parties. Je pense, par exemple, à Chypre, à propos de laquelle je viens de lancer une nouvelle initiative en vue d'un juste règlement de la question, à l'Afghanistan, à la guerre entre l'Iran et l'Iraq et à l'Asie du Sud-Est. L'importance cruciale des efforts de rétablissement et de maintien de la paix sauterait aux yeux s'ils devaient cesser. Il est indispensable, en examinant nos problèmes, de ne pas

oublier ce qu'il convient de porter au crédit de l'Organisation et de situer dans une juste perspective des critiques dictées par des considérations politiques.

Il n'en reste pas moins que, malgré toutes les réussites, et elles sont grandes, des dernières décennies, les trois bases essentielles d'un ordre international stable — un système accepté de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le désarmement et la limitation des armements et l'instauration progressive d'un système équitable et efficace de relations économiques internationales — ne sont pas encore établies aussi solidement qu'il le faudrait.

Les problèmes qui comptent parmi les plus vitaux et les plus préoccupants donnent plus souvent lieu à des discours enflammés qu'à une collaboration rationnelle. Dans un tel climat, qui n'est pas propre à l'Organisation, tant s'en faut, l'ONU, à laquelle on devrait faire appel pour trouver des solutions constructives, fournit aux critiques une cible commode.

L'Organisation des Nations Unies est unique en ce qu'elle reflète les aspirations et les frustrations de nombreux pays et groupements du monde entier. Un de ses grands mérites est que toutes les nations, y compris celles qui sont faibles, opprimées ou victimes de l'injustice, peuvent, même lorsqu'elles sont confrontées aux dures réalités du pouvoir, y trouver une tribune et s'y faire entendre. Une cause juste, même si elle ne rencontre que revers ou indifférence, peut trouver un écho à l'Organisation des Nations Unies. Cet attribut de l'Organisation n'est pas toujours très prisé, mais il n'en est pas moins essentiel.

Ce qu'il faut se demander, compte tenu de l'expérience acquise, c'est si les pratiques en vigueur à l'Organisation des Nations Unies sont toujours les plus aptes à favoriser l'adoption des solutions concrètes et équitables et à renforcer la confiance dans une organisation dont l'universalité est l'essence même. Si l'une ou l'autre des parties en cause pousse trop loin l'affrontement au sein des organes délibérants, il devient impossible d'arriver à un consensus sur lequel pourrait se fonder une action pratique. Je comprends parfaitement qu'on cherche à satisfaire de justes aspirations, quelles que soient les difficultés. Mais, dans l'intérêt de tous et dans celui de l'Organisation elle-même, nous devons déterminer avec le plus grand soin quelle est la façon la plus efficace et la plus appropriée d'utiliser celle-ci. L'Organisation des Nations Unies est une monture patiente et de bonne composition, mais on ne devrait pas la forcer à s'immobiliser sans se soucier des conséquences.

Nous devons nous garder d'estomper les différences entre les fonctions spécifiques des principaux organes et des institutions spécialisées, en les utilisant comme des instances interchangeables où poursuivre les mêmes buts politiques. C'est essentiellement selon leurs données propres et dans le contexte qui est le leur qu'il faut examiner les questions, sans quoi la fièvre provoquée par une ou deux d'entre elles risque d'envahir tout le corps politique de l'Organisation.

Quand les résolutions prolifèrent et ne sont pas appliquées, les gouvernements et le public ont tendance à accorder moins de poids aux décisions de l'Organisation des Nations Unies. Or, un tel processus n'aboutit bien souvent qu'à demander au Secrétaire général de présenter une fois de plus un nouveau rapport à la session suivante, perpétuant ainsi une situation sans issue à laquelle seule une action gouvernementale et intergouvernementale peut mettre fin. Une telle façon de procéder ainsi que la répétition quasi automatique de certains points de l'ordre du jour et de

certaines débats, outre qu'elles n'aboutissent guère à des résultats concrets, sont coûteuses et font perdre du temps, tant en réunions qu'en documentation. A mon avis, ces tendances nuisent aux efforts déployés par l'Organisation au service de la paix et de la coopération économique. J'espère que, dès la prochaine session de l'Assemblée générale, les Etats Membres réfléchiront mûrement au meilleur moyen de faire du travail sérieux.

*

* *

Il y a deux ans, dans mon premier rapport annuel, j'ai proposé une série d'améliorations susceptibles d'être apportées au fonctionnement du système de paix et de sécurité internationales prévu par la Charte. Bien que le Conseil de sécurité ait consacré à ces idées et à d'autres du même ordre de nombreuses heures de consultations approfondies, il n'a pas encore abouti à des résultats concrets, l'impulsion ne pouvant venir que des niveaux politiques les plus élevés. Pour utiliser à plein toutes les possibilités de l'ONU, il faut, à mon avis, être disposé à agir pour expérimenter de nouvelles méthodes.

Ces dernières années, les capacités et l'influence collectives du Conseil de sécurité ont été insuffisamment mises à l'épreuve. Sur plusieurs problèmes importants, les membres du Conseil, y compris ses membres permanents, ont des points de vue très proches. Pourtant, d'autres facteurs, qui ne sont pas directement liés à ces problèmes, empêchent le Conseil d'exercer l'influence collective prévue par la Charte.

Il en va de même du maintien de la paix. On nous demande souvent avec insistance de renforcer la capacité de maintien de la paix de l'ONU, comme s'il s'agissait d'une question qui puisse être traitée abstraction faite des relations politiques des Etats Membres et notamment des membres du Conseil de sécurité. Nous avons pu ces derniers temps tirer un certain nombre d'enseignements sur la nature du maintien de la paix, mais il est indispensable de mettre l'accent sur la question fondamentale. Le maintien de la paix est l'expression d'un consensus et d'une volonté politiques de la communauté internationale. Si ce consensus — ou cette volonté — pèche par faiblesse, incertitude, division ou indécision, les opérations de maintien de la paix en sont du même coup affaiblies. Il arrive même que des divergences entre membres du Conseil de sécurité rendent absolument impossible l'adoption de toute mesure de maintien de la paix. L'opération de maintien de la paix la mieux assurée serait celle qui jouirait de l'appui politique, diplomatique et financier sans réserve de *tous* les Membres de l'Organisation des Nations Unies et même de la participation effective des membres permanents du Conseil de sécurité, en vertu d'un mandat du Conseil. Cette perspective peut paraître aujourd'hui irréaliste, mais elle n'en traduit pas moins une vérité politique qui vaut d'ailleurs pour tout l'éventail des activités de l'Organisation.

J'ai choisi l'exemple du maintien de la paix pour montrer comment l'internationalisme se discrédite aux yeux de l'opinion publique. Le maintien de la paix est une des innovations de l'ONU qui a connu le plus de succès. Mais lorsqu'on ne peut avoir recours à ce moyen d'action dans une situation qui manifestement l'exige, parce que les membres du Conseil de sécurité sont en désaccord, le public en conclut généralement qu'il y a un défaut dans l'Organisation des Nations Unies et dans la notion d'internationalisme. Il est évidemment plus facile d'aboutir à cette conclusion que d'analyser les positions et les motifs divergents des gouvernements, qui sont la cause véritable de l'impasse et de l'impossibilité où se trouve l'Organisation des Nations Unies d'agir ou de réagir.

Je n'ai pas de solution simple à proposer. Il va de soi qu'une amélioration radicale du climat politique international modifierait profondément les données du problème, mais nous ne pouvons compter sur des miracles. Entre-temps, nous pourrions peut-être étudier quelques idées susceptibles d'améliorer la situation, en partant de l'hypothèse que notre objectif commun et convenu est d'assurer la survie de l'humanité dans des conditions raisonnablement satisfaisantes.

J'ai moi-même avancé quelques idées et suggestions concernant un certain nombre de questions — le Liban, par exemple, et le problème du Moyen-Orient —, mais elles ont reçu jusqu'à présent un accueil mitigé. Je constate qu'on tend actuellement à s'orienter vers des actions bilatérales ou unilatérales, ou à ne rien entreprendre du tout. Or, dans la plupart des cas, les approches bilatérales ou unilatérales ne semblent pas être particulièrement efficaces. Cela n'a d'ailleurs rien de surprenant étant donné que, de par leur nature même, nombre des différends auxquels nous sommes confrontés dans le monde ne peuvent être réglés de façon durable sans l'établissement d'un large consensus.

Je propose que nous examinions la tendance actuelle eu égard à des situations particulières. J'espère sincèrement, par exemple, que nous verrons enfin s'accomplir des progrès réels dans la voie de l'indépendance de la Namibie sur la base du plan de l'Organisation des Nations Unies. J'espère également qu'au cours des mois à venir nous assisterons à la mise en œuvre de l'entière et concrète coopération et des mesures positives dont dépend le succès des efforts inlassables que le Groupe de Contadora déploie en faveur de la paix en Amérique centrale.

Il arrive bien souvent que les parties à un différend échan- gent accusations et contre-accusations à propos de situations qui, pour la plupart d'entre nous, sont dérouterantes et complexes. Que risquerait-on à envoyer des équipes de l'Organisation des Nations Unies pour observer et certifier les faits? Un tel éclaircissement de la situation, auquel procéderaient des observateurs objectifs, contribuerait assurément à réduire les tensions internationales et à renforcer les efforts déployés par ailleurs. Demandons-nous donc quelles mesures utiles peuvent être prises dans une situation donnée au lieu de penser d'abord à toutes les raisons étrangères à la question pour lesquelles il n'est *pas possible* de les prendre.

Et, surtout, il nous faut réaffirmer l'idée contenue dans la Charte, suivant laquelle les menaces à la paix et à la sécurité internationales, de quelque source qu'elles proviennent et dans quelque région qu'elles se manifestent, passent avant les différends — idéologiques ou autres — entre Etats et imposent à tous les Etats l'obligation de s'entendre et de coopérer. Aux termes de la Charte, certaines situations appellent de toute évidence un examen et une intervention immédiats du Conseil de sécurité quels que puissent être les désaccords politiques de ses membres. Tel est assurément le cas lorsqu'une frontière nationale est transgressée et que l'Etat concerné demande à l'Organisation des Nations Unies d'agir.

*

* *

Il faut bien entendu que le climat international s'améliore nettement si on veut que la limitation et la réduction des armements progressent véritablement. C'est là un domaine dans lequel il est indispensable de tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrent les négociations multilatérales et bilatérales, aussi bien pour faire mieux comprendre de part et d'autre les raisonnements qui sous-tendent les politiques

militaires et les positions de négociation que pour conclure des accords de fond équilibrés touchant la limitation des armements et le désarmement. Au cours de l'année écoulée, il n'y a guère eu de signe d'une évolution dans ce sens et la course aux armements a continué de plus belle, sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif.

Il n'est que réaliste de reconnaître que le désarmement nucléaire dépendra essentiellement d'un accord entre les nations dotées d'armements nucléaires, notamment — et avant tout — entre les deux nations les plus puissantes. Il est également vrai, toutefois, que le succès ou l'échec de la réduction des armes nucléaires influera au plus haut point sur l'avenir de la communauté internationale tout entière. A ne considérer le désarmement nucléaire que comme un élément des rapports existant entre les puissances nucléaires et leurs alliés, on méconnaîtrait l'importante et lourde responsabilité que confère la possession d'armes nucléaires. Il est également regrettable et il n'est pas à mon avis nécessaire que les négociations touchant toute la gamme des questions de désarmement qui se déroulent dans les instances multilatérales soient dominées dans une large mesure par des tensions imputables à d'autres causes. En fait, tout progrès sur les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, notamment sur les questions dont est saisie la Conférence du désarmement, pourrait contribuer à rétablir la confiance et à améliorer les relations bilatérales dont dépend si étroitement le climat politique international.

Dans les moments de tension, il est particulièrement utile de pouvoir disposer d'une structure multilatérale dans le cadre de laquelle les nations — en dépit de leurs différends — puissent se réunir pour dialoguer et négocier sérieusement — que ce soit à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité ou à la Conférence du désarmement à Genève. De fait, cette conférence donne aux Etats tant nucléaires que non nucléaires la possibilité d'œuvrer ensemble à un accord sur des questions d'une importance cruciale telles que les mesures visant à éviter une guerre nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que l'interdiction complète des armes chimiques et la destruction des stocks existants. Si, en revanche, on utilise la Conférence essentiellement pour présenter publiquement des positions rigides et procéder à des échanges purement oratoires, on galvaude en grande partie les possibilités qu'offre cet organe de négociation largement représentatif. C'est pourquoi j'invite tous les intéressés — Est, Ouest, pays non alignés et pays neutres — à reconnaître que la nécessité d'adopter des mesures de désarmement — tant dans le domaine nucléaire que dans le domaine des armements classiques — est trop impérieuse pour qu'on puisse continuer à agir de la sorte.

*

* *

Je voudrais maintenant aborder un autre aspect, celui de la coopération multilatérale mise en œuvre par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Nous nous trouvons là en présence d'un ensemble légèrement différent de réalités politiques et dans une dimension essentiellement Nord-Sud. Les relations économiques mondiales ont considérablement évolué depuis l'immédiat après-guerre, quand la plupart des institutions économiques internationales ont commencé leurs travaux. La déception a grandi chez les pays en développement, important élément de la communauté internationale qui considère que les institutions existantes de coopération économique multilatérale établies après la seconde guerre mondiale ne répondent pas suffisamment à leurs besoins. Ce sentiment a été renforcé par les

graves difficultés économiques qu'ils ont éprouvées au cours des années 70 et au début des années 80. Les tentatives qu'ils ont faites à l'Organisation des Nations Unies, par le biais d'un processus essentiellement politique, pour modifier ce système n'ont pas abouti aux résultats souhaités, comme le montre le fait qu'il n'a pas été possible de lancer des négociations globales. On peut comprendre à certains égards que quelques pays développés, qui exercent une influence prépondérante au sein de ces institutions, éprouvent des difficultés à accepter cette évolution et tendent à favoriser le maintien des structures institutionnelles et des mécanismes de prise de décision existants.

Il est facile de critiquer les institutions économiques des Nations Unies, parce qu'elles sont souvent incapables d'atteindre les objectifs élevés qu'elles se sont fixés. Les rivalités d'intérêts nationaux dans une période de changements continuels rendent cet échec pratiquement inévitable. Néanmoins, la coopération multilatérale a déjà permis d'obtenir d'importants résultats, dont la plupart sont, aussitôt atteints, considérés comme allant de soi. Dans un monde économiquement interdépendant, où la croissance et la stabilité du Nord sont étroitement liées au développement accéléré du Sud, il est difficile de voir comment les problèmes économiques internationaux peuvent être résolus, si ce n'est par une coopération multilatérale plus intense. Malgré les difficultés d'une telle coopération, ce serait manquer de lucidité que de s'écarter de l'idée de multilatéralisme et des institutions qui l'incarnent.

Il faut établir une distinction entre les activités opérationnelles des Nations Unies dans le domaine du développement au niveau national, où d'importants résultats sont obtenus, et les activités au niveau *mondial*, dans les domaines commercial, monétaire et financier par exemple, où l'on enregistre de graves déceptions.

A l'heure actuelle, l'appui fourni par le système des Nations Unies pour le développement, non compris la Banque mondiale, représente plus de 2 milliards de dollars par an. Une priorité élevée est accordée aux pays à faible revenu, une attention particulière étant portée aux problèmes des couches les plus pauvres de la population. En époque de restrictions financières, des efforts continus sont déployés pour renforcer l'efficacité de la coopération opérationnelle dans le cadre du système des Nations Unies.

Il y a lieu de mentionner que, en ce qui concerne les problèmes "mondiaux", on ne peut mesurer les "réalisations" de l'Organisation par le seul nombre de traités et d'accords négociés et signés. Certes, ceux-ci sont nombreux. Cependant, la contribution de l'Organisation des Nations Unies est souvent moins tangible : il peut s'agir, par exemple, de la mesure dans laquelle l'Organisation a réussi à susciter au niveau mondial une prise de conscience plus aiguë de certains problèmes fondamentaux, tels que la crise en Afrique, ou à constituer le cadre de débats internationaux sur d'importants problèmes. Par exemple, j'ai toujours souligné combien il importe de trouver au problème aigu de la dette des solutions qui aillent au-delà du court terme et qui tiennent compte de la nécessité d'assurer la croissance des recettes d'exportation des pays en développement. De la même façon, c'est dans une large mesure grâce aux discussions qui se sont tenues sur la Stratégie internationale du développement que la communauté mondiale accorde aujourd'hui une priorité élevée à la cause du développement, qui, sous sa forme la plus simple, doit être compris comme le relèvement du niveau de vie de la grande majorité de l'humanité dans ce monde interdépendant, d'une façon qui profite à l'économie mondiale dans son ensemble.

Des doutes et des critiques ont été exprimés récemment au sujet de cet aspect des travaux de l'Organisation des

Nations Unies. Il convient d'y répondre. Lorsque des questions de fond sont posées, il faut en discuter de façon adéquate et dissiper les malentendus. Sinon, le fonctionnement normal d'importants organes de l'Organisation sera compromis. Il s'agit, par exemple, de la question complexe du rôle relatif accordé aux gouvernements et au secteur privé dans les discussions à l'ONU.

Une autre question qui est fréquemment soulevée concerne la mesure dans laquelle des questions de nature essentiellement économique et technique sont politisées à l'ONU. J'ai évoqué précédemment dans ce rapport un aspect de ce problème; il en est un autre. Dans le monde actuel, peu de questions peuvent être considérées comme entièrement apolitiques. Néanmoins, il faudrait également voir que la mesure dans laquelle les questions économiques sont politisées à l'ONU reflète les déceptions que les pays en développement éprouvent quant aux résultats des efforts qu'ils déploient depuis longtemps pour remodeler leur destin économique. L'absence d'élaboration d'une politique globale — c'est-à-dire de "politique" au meilleur sens du terme — qui permette de répondre à ce besoin contribue aussi à leur déception. Un autre facteur doit être pris en considération; de nombreux gouvernements estiment que c'est seulement lorsque les questions économiques sont politisées qu'elles attirent l'attention des décideurs au plus haut niveau. Or, un grand nombre de questions économiques sont si complexes que seules les décisions prises au plus haut niveau peuvent avoir un impact sensible dans la situation actuelle.

Les difficultés que la communauté des nations éprouve à renforcer la coopération économique aux Nations Unies ont un certain nombre de causes. Il ne s'est pas encore dégagé de nouveau consensus sur les questions économiques à la lumière des réalités économiques et politiques mondiales. L'accord ne s'est pas fait sur la cause des problèmes non plus que sur la façon de les aborder. Les approches idéologiques divergentes des problèmes économiques compliquent encore la question. Cela dit, l'absence de consensus — consensus qui mettra du temps à se dégager — n'empêche pas nécessairement de progresser dans des domaines critiques.

Ce ne sont pas là des difficultés qu'on peut méconnaître ou ignorer délibérément. Le monde n'est pas fait d'un seul pays ou d'un seul point de vue. Si nous envisageons sérieusement l'avenir, c'est dans ce contexte que nous devons rechercher des solutions pratiques aux problèmes, tant à court terme qu'à long terme. La patience, la lucidité et la ténacité sont plus utiles à cette recherche que des critiques incessantes, quelle que soit leur origine. La solidarité humaine exige ces qualités. Si nous ne nous attaquons pas d'urgence et sérieusement aux problèmes économiques actuels, nous ne parviendrons pas à les confiner au secteur économique. Dans ce monde marqué par une interdépendance économique croissante, des populations appauvries, perpétuellement aux prises avec toutes sortes de crises économiques et sociales accablantes, constituent non seulement un défi à la conscience internationale, mais aussi une menace à la stabilité internationale.

*

* *

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des principes de base de l'Organisation des Nations Unies. Toute la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments de codification adoptés par l'Organisation depuis sa création s'inspirent d'une philosophie des droits de l'homme fondée sur la notion de règle de droit au niveau internatio-

nal. Ces instruments constituent l'étalon qui permet de mesurer le respect ou le mépris des droits de l'homme.

Dans ce domaine également nous faisons constamment l'objet de critiques acerbes. Je me félicite de ces critiques en espérant qu'elles inciteront tout un chacun, y compris ceux qui les formulent, à évaluer plus sérieusement l'importance — et la difficulté — de réduire l'injustice dans un monde injuste, de promouvoir le développement dans un monde divisé entre riches et pauvres et d'insuffler les vertus de pitié et de compassion à des personnes qui dans de nombreux cas luttent — ou croient lutter — pour sauver leur vie.

Je consacre une grande partie de mon temps — parfois avec des résultats encourageants — aux droits de l'homme et aux problèmes humanitaires, que je juge exceptionnellement importants. En dépit de l'existence de normes définitives élaborées dans le cadre des Nations Unies, les perceptions diffèrent considérablement. Celui qui est un combattant de la liberté pour les uns est un terroriste pour les autres; celui qui est un champion des droits de l'homme pour les uns est un élément de subversion pour les autres; celui qui est un plaignant pour les uns est un criminel pour les autres. Le fait est que beaucoup de gens sont dépossédés de leurs biens, beaucoup sont emprisonnés, beaucoup sont torturés, et beaucoup meurent de faim. C'est là le monde auquel nous avons affaire.

Dans le domaine des droits de l'homme, les violations flagrantes, telles que le système de l'*apartheid*, sont, à l'évidence, la première priorité de l'Organisation. En outre, j'ai le souci d'aider les individus dont les droits fondamentaux ont pu être violés. Je cherche, en particulier, à faciliter la libération de ceux qui ont pu être emprisonnés ou condamnés pour des raisons politiques. Pour mener de ces efforts, le critère est de savoir s'ils contribuent à promouvoir la cause des droits de l'homme et non s'ils servent les intérêts politiques des uns ou des autres.

Dans ce domaine important, la responsabilité incombe avant tout, bien entendu, aux gouvernements, car ils ont pris les uns envers les autres et à l'égard de leurs peuples le ferme engagement de respecter les normes internationalement reconnues proclamées par l'Organisation. Nous devons pour notre part essayer de créer les conditions qui encourageraient tous les gouvernements à assurer le respect des droits de l'homme en conformité avec ces normes. En même temps, nous devrions examiner les pratiques actuelles de l'ONU et chercher les moyens de les rendre plus efficaces pour faire face aux violations flagrantes des droits de l'homme, où qu'elles se produisent.

La question des droits de l'homme est étroitement liée aux activités d'ordre humanitaire de l'Organisation. La règle générale semble être que, en temps de récession ou d'autres difficultés, ce sont les pays en développement les plus faibles qui souffrent le plus; et, dans ces pays mêmes, ce sont les groupes les plus faibles qui sont les plus vulnérables.

En pareille conjoncture, une action multilatérale menée par l'intermédiaire de l'ONU, parallèlement à l'activité remarquable des organisations non gouvernementales et en coordination avec elle, est essentielle pour adoucir le sort des victimes. Divers organismes des Nations Unies, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, ainsi que les institutions spécialisées, ont beaucoup fait dans ce domaine.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU a centré son attention sur deux problèmes majeurs; en décembre 1983, j'ai lancé un appel à l'aide en faveur des nombreux pays

d'Afrique qui se trouvaient aux prises avec la pire sécheresse du XX^e siècle. La deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue en juillet de cette année, a constitué une autre manifestation de coopération multilatérale face à des problèmes sociaux et humanitaires pressants.

Il est essentiel que nous tirions les leçons de l'expérience acquise pour nous attaquer de façon cohérente aux problèmes humanitaires qui se poseront dans l'avenir, c'est-à-dire en tenant compte de tous leurs aspects. Nous devons mettre au point de meilleurs moyens de faire face aux crises et de les prévenir. Nous devons améliorer notre capacité de fournir sans délai l'assistance humanitaire requise. Afin d'établir un système d'alerte rapide, j'ai demandé aux chefs de secrétariat des divers organismes des Nations Unies, ainsi qu'à ceux des bureaux extérieurs de l'ONU, de m'informer au plus vite de toute situation qui leur paraîtrait de nature à entraîner sur le plan humanitaire une crise de grande ampleur. Ce système devrait permettre à l'Organisation d'agir plus efficacement et plus rapidement dans les situations d'urgence. Les problèmes sont énormes, mais je suis convaincu que l'opinion publique et les gouvernements sont de plus en plus conscients de la nécessité de porter secours aux victimes des tragiques fléaux de notre époque. La communauté internationale a pour responsabilité fondamentale de venir en aide à ses membres les moins fortunés et les plus durement touchés.

Le problème de plus en plus grave que pose l'abus des drogues est aujourd'hui l'un des principaux sujets de préoccupation de la communauté internationale, en raison surtout de ses conséquences sur l'avenir des enfants et des jeunes. Il est de plus en plus évident que l'action internationale et multilatérale constitue le moyen le plus prometteur d'enrayer et de réduire le trafic et l'utilisation des drogues qui ont des effets désastreux à la fois sur les toxicomanes et sur les sociétés dans lesquelles ils vivent. Les organismes des Nations Unies, en coopération avec les gouvernements et d'autres groupes intéressés, s'emploient à résoudre ce problème. Il faut néanmoins redoubler d'efforts, et j'ai moi-même pris des mesures pour améliorer la coordination de cette activité vitale entre les organismes des Nations Unies.

Je tiens enfin à mentionner l'accroissement constant sous des formes variées du nombre d'actes de violence à caractère politique : détournements, enlèvements, automobiles piégées, assassinats. Notre société en vient à ressembler, dans certains secteurs du moins, à un camp fortifié. Une lourde menace pèse sur l'ordre, la civilité et même la vie publique dans bien des régions du monde et, comme à l'accoutumée, le nombre des victimes innocentes est consternant. Déplorer, condamner ou essayer d'endiguer ces actes de violence ne suffit pas. Il faut aussi chercher comment s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes.

*

* *

Les mécanismes de la coopération internationale doivent être étayés par un secrétariat efficace et solide. L'une de mes priorités est d'améliorer le fonctionnement du Secrétariat de façon à pouvoir assurer les Etats Membres que toutes les ressources humaines et autres ressources sont disponibles en quantité suffisante, sans plus, et utilisées avec efficacité. A cet effet, j'ai demandé l'an dernier à certains de mes collaborateurs immédiats de m'indiquer les mesures qui pourraient être adoptées pour améliorer l'administration et le fonctionnement du Secrétariat. Me fondant sur leurs conseils, j'ai maintenant décidé de prendre un certain nom-

bre de dispositions en vue d'accroître l'efficacité ou de réduire les coûts, ou encore d'atteindre ces deux objectifs à la fois. C'est ainsi que j'ai fait temporairement interrompre le recrutement. Je rendrai prochainement compte de ces questions de façon plus détaillée à l'Assemblée générale. J'ai le ferme espoir que l'Assemblée prendra mes objectifs en considération dans les résolutions qu'elle est appelée à adopter.

Le succès de tout programme d'amélioration administratif requiert la coopération active non seulement de tout le personnel du Secrétariat, mais aussi des Etats Membres. A cet effet, j'entends demander aux Etats Membres de me préciser leur point de vue sur un certain nombre d'orientations qui pourraient, me semble-t-il, être étudiées avec profit.

L'Assemblée générale sera saisie cette année d'un certain nombre de questions relatives à la politique du personnel, en particulier de celles qui se rapportent aux traitements et autres conditions d'emploi. Différentes opinions ne manqueront pas de se faire jour — on m'en a du reste déjà fait part — sur le point de savoir si ces conditions sont adéquates. Je suis sûr que les Etats Membres reconnaîtront que l'Organisation ne saurait s'assurer, comme le prévoit la Charte, les services de personnes possédant les plus hautes qualités de compétence et d'intégrité sans leur offrir en contrepartie les conditions d'emploi appropriées.

Le régime actuel des traitements, indemnités et pensions s'étend bien au-delà de l'Organisation elle-même. Il touche tous les organismes qui appliquent avec elle ce qu'il est convenu d'appeler le "régime commun". L'Assemblée générale a souligné à maintes reprises la nécessité de préserver et de renforcer ce lien, sans lequel le recrutement et l'administration du personnel des nombreuses organisations participantes seraient anarchiques. Le régime commun a également pour caractéristique que certains organes, en particulier la Commission de la fonction publique internationale et le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel, ont un rôle régulateur à y jouer. Je suis convaincu que l'Assemblée tiendra compte de tous ces éléments lorsqu'elle débattrra de ces questions.

*

* *

En examinant l'objet et la nécessité du multilatéralisme, nous ne devrions pas oublier que l'intérêt national se trouve généralement au premier rang des priorités des gouvernements. Il est vrai aussi que s'accroît le souci de l'intérêt *international*, du bien commun de l'humanité, de la préservation et de la gestion avisée des ressources de la planète au bénéfice des générations futures. Telle est la raison de la très large adhésion à l'ONU et de l'intérêt généralement porté à l'amélioration de son fonctionnement. Il est bien naturel que différents gouvernements ou groupes de gouvernements conçoivent différemment le travail de l'ONU et souhaitent de la voir agir comme *eux-mêmes* l'entendent. Ce qu'il faut néanmoins avant tout, si on veut permettre à l'Organisation de mieux s'acquitter de sa tâche, c'est un effort résolu et soutenu pour établir un équilibre entre l'intérêt national et l'intérêt international.

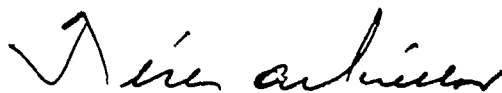
C'est pourquoi je tiens, pour conclure, à renouveler mon appel pour que les problèmes de la paix et du développement internationaux soient abordés de façon multilatérale et rationnelle. Je suis persuadé que c'est là ce que souhaitent réellement les peuples des Nations Unies, en dépit de toutes les difficultés rencontrées et irritations éprouvées par les gouvernements lorsqu'ils essaient de faire fonctionner un système multilatéral. Chacun comprend qu'à défaut d'un

tel système nous courrions des risques inacceptables, et que ce serait donc manquer à nos responsabilités que d'affaiblir l'approche multilatérale. Sans le filet de protection que constituent les organisations multilatérales, le monde serait certainement bien plus dangereux et dérégulé qu'il ne l'est aujourd'hui.

A l'ONU, nous avons acquis près de 40 ans d'expérience, connu 40 ans de changement, et, en dépit de tous les conflits de notre temps, vécu 40 ans sans guerre mondiale. Retraçons le chemin parcouru, tirons-en tous les enseignements et repartons revigorés et animés d'une résolution nouvelle. Les fins pour lesquelles l'ONU a été créée sont

essentielles pour l'avenir de notre planète. La vision qui a inspiré la Charte demeure : nous devons nous y rallier.

Le Secrétaire général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Javier Pérez de Cuéllar', with a stylized initial 'J'.

Javier PÉREZ DE CUÉLLAR

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
